LA LETTRE du CHABOT

mai 2022

Le mot du Président :

Naomi Klein, journaliste altermondialiste canadienne a publié en 2007 un livre s'intitulant : « La stratégie du choc : la montée d'un capitalisme du désastre ».

La thèse centrale de cet ouvrage est que pour réussir à imposer des politiques impopulaires de libre marché, les responsables politiques exploitent le choc psychologique causé par des désastres environnementaux, militaires ou économiques, les populations apeurées, sidérées et confiantes étant alors plus facilement portées à accepter des mesures difficiles et impopulaires.

Vous voyez peut-être ou je veux en venir : notre gouvernement a appliqué ce principe pendant l'épidémie pour nous faire porter des masques à la plage ou remplir des attestations stupides. Mais il a fait plus fort : il a utilisé les contraintes mises en place pendant la pandémie pour faire passer des mesures sans rapport avec le Covid : augmentation des pouvoirs dérogatoires des préfets, restriction du droit de manifester ou simplification des procédures d'implantations d'antennes de téléphonie, par exemple.

Maintenant c'est le drame ukrainien qui est bien utile : Au nom de la « résilience » et de « la construction d'une autonomie stratégique et énergétique européenne », le gouvernement a annoncé le 17 mars dernier une nouvelle série de mesures visant à simplifier le droit de l'environnement : « Il faut accélérer pour raccourcir nos délais et permettre le déploiement plus rapide des projets de production d'énergie ou d'intrants critiques sur notre sol », a déclaré le 1er ministre Castex, en présentant le plan de résilience français face à la guerre contre l'Ukraine. « Qu'il s'agisse du nickel, de l'aluminium, du cuivre, du titane, mais aussi des intrants critiques nécessaires aux secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. »

Il s'agit à nouveau de renforcer le rôle des préfets, et notamment de nommer un sous-préfet à l'investissement dans chaque région, régulièrement dénoncé par les APNE, estimant qu'ils privilégient l'activité économique au détriment de la protection de l'environnement.

Par ailleurs, les inventaires faune/flore pourraient être « simplifiés ». Cela devrait se traduire par « la suppression de l'obligation de conduire cet inventaire sur une année entière lorsqu'elle n'apparaît pas justifiée ». « N'apparaît pas justifiée ??? »...

Le gouvernement souhaite un « travail technique » pour raccourcir les procédures en menant plusieurs étapes en même temps : la consultation du public pourrait commencer plus tôt, et être menée en parallèle de l'instruction du dossier technique.

Enfin, et exactement selon le même principe de la stratégie du choc : La guerre en Ukraine entraîne une hausse des prix du blé, du maïs et des huiles végétales qui menace certains pays fortement importateurs, autour de la méditerranée et en Afrique sub-saharienne. En France et en Europe, la profession agricole et de nombreux responsables politiques évoquent une « responsabilité nourricière » envers ces pays qui exigerait de relancer chez nous la production agricole – conventionnelle, s'entend bien. Les préoccupations environnementales et sanitaires devraient être mises entre parenthèses au nom de la sécurité alimentaire mondiale. Il s'agit ni plus ni moins que de la mise en culture des friches et autres surfaces dédiées à la biodiversité.

Ce serait désastreux sur le plan écologique et n'aurait qu'un rôle très marginal pour pallier la réduction de l'offre mondiale.

Des volumes bien plus importants pourraient être dégagés par des politiques visant à réduire les productions animales et les agro carburants, deux secteurs énormément consommateurs de céréales et oléo-protéagineux. Et bien sûr par le soutien à ces pays importateurs de leur productions autonomes et traditionnelles...

Bref : chers amis, on n'est pas sorti des ronces. Mais dans ce contexte, les ronces, protectrices des sols, me deviennent très sympathiques…

le "Billet d'humeur" Bonne année, bonne santé,

de Bernard Danjoie

Enfin un vrai repas ! l'agriculture industrielle nous offre un vrai festin de fruits, de légumes et de céréales, assaisonnés avec de vrais pesticides que vous retrouverez à l'apéritif, dans l'eau de votre vrai Ricard. Pesticides « authentiques » grâce à la remise en cause des normes environnementales. Elle n'est pas belle la vie !

50% à 63% des denrées végétales contaminés par les pesticides et des rivières polluées ? Si les « talibans de l'eau » expriment des réserves, Demeter et la gendarmerie, mettent de l'ordre dans la nature. Elle n'est pas belle la vie ?

Il fait chaud, l'eau est rare, vite faisons des retenues ou des mégas bassines : 150 retenues dans l'Ariège, 87 mégas bassines en Poitou Charente. Surface de la méga bassine pour gros agriculteurs : 7 terrains de foot. Prix : 4 millions d'euros. 70% subventionnés par l'Etat. L'Etat c'est nous ! Vous êtes d'accord ? Elle n'est pas belle la vie ?

Où prenez-vous l'eau pour la méga bassine, pour les mégas producteurs ? Facile, dans la nappe phréatique durant l'hiver. Nappe privatisée ! Résultat : plus d'eau pour vos jardins ouvriers et les petits agriculteurs, un cinquième des cours d'eau dont le débit est déficitaire à 40%. Vous protestez ! Tolérance zéro pour les délinquants de l'environnement, les contestataires, les faucheurs volontaires que le juge, au mépris de la loi, prive de parole au tribunal de Toulouse. C'est nouveau ! Ça vient de sortir ! Bonne année ! Bonne santé ! Elle n'est pas belle la vie !

PS : Emma Haziza géophysicienne estime urgent d'instaurer une politique de préservation des sols et des zones humides, ne pas prélever dans les nappes souterraines pour mettre l'eau dans les méga bassines. Si la science s'y met alors….

Les dossiers majeurs de l'année

Le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie (SRCO) va-t-il se noyer avec les déchets dans les nappes ?

Encore une fois c'est principalement sur la base des chiffres et des besoins fournis par la profession (UNICEM) que le projet de SRCO établi ses prévisions à 12 ans.
Les scénarios fixant l'évolution à horizon 2031 des besoins en granulats et autres matériaux se basent sur :
- une consommation de matériaux de 42,36 Mt/an (en hausse de 3 Mt/an +8% par rapport à la consommation de 2017 base retenue)
- une consommation moyenne par habitant 7,3 t/hab/an beaucoup plus forte que la conso moyenne métropolitaine 5,2 t/hab/an
- un taux de croissance de la population d'Occitanie (0,73%) plus fort que la moyenne métropolitaine (0,43%)
- un programme de grands travaux qui fait la part belle au TGV 53%, au tout autoroutier 28% et au projet de Port La Nouvelle (16%), (seul le développement du métro Toulousain nous semble vertueux).

Les granulats et notamment ceux d'origine alluvionnaires représentent une très large majorité dans la production et la consommation de matériaux en Occitanie.
Notre association émet des observations très critiques sur un schéma qu'elle estime consumériste, basé sur des grands projets inutiles et non pertinents compte tenu des enjeux climatiques environnementaux du moment.

Concernant le département de l'Ariège :

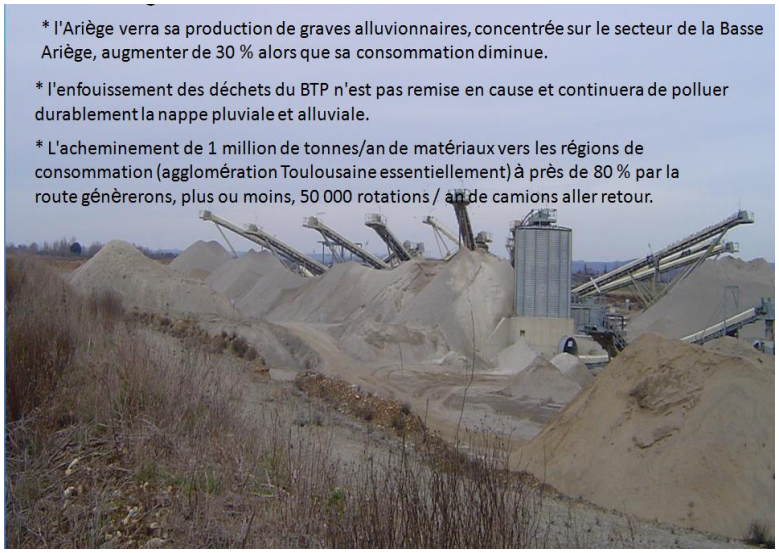

L'association "le Chabot souhaite voir modifier et/ou intégrer au Schéma Régional des Carrières d'Occitanie (SRCO) :
* des objectifs de sobriété de consommation induisant des économies conséquentes de production de matériaux issus des ressources primaires,
* la prolongation des moratoires existants sur l'ouverture de nouvelles carrières alluvionnaires,
* la définition des zones de chalandage de proximité ne dépassant pas 30 km,
* interdire d'intégrer dans la mesure 1.4.1 (Préserver un accès aux gisements d'intérêt national et régional identifiés par le schéma) les gisements de granulats qu'ils soient d'origine alluvionnaire ou de roche massive,

* des objectifs de recyclage conformes à la DCD (directive déchets) excluant la valorisation par enfouissement des déchets "inertes" du BTP,
* l'interdiction de l'enfouissement des déchets "inertes" du BTP dans les nappes pluviales ou alluviales,
* l'intégration en zone rouge du SRCO des zones à enjeux environnementaux (Natura 2000, corridors écologiques, TVB répertoriées...), paysager, archéologiques,
* des obligations, à chaque fois qu'il existe, d'utilisation de transports alternatifs au tout routier, des matériaux extraits, utilisés, recyclés,
* l'abandon des grands projets tels que les lignes TGV, le tout autoroutier, l'extension de Port La Nouvelle et la réorientation des projets vers : le fret ferroviaire de marchandises, le doublement des voies ferrées principales, les infrastructures hospitalières, éducatives... et limiter le routier au contournement des points noirs,

Concernant les roches ornementales et de construction

La part relativement faible de la production de roches ornementales et de construction ne doit pas masquer l'importance de ces extractions qui très souvent :

* se concentrent dans des zones à enjeux environnementaux très forts (Natura 2000, ZNIEFF, réserves, corridors écologiques...). Dans des conditions de crise environnementale , d'effondrement de la biodiversité, ces zones refuges doivent être fortement protégées.
* sont isolées et éloignées des moyens de transports non générateurs de CO_2. C'est le cas dans notre département des marbrières concentrées en zone de montagne.
* font l'objet d'oppositions locales fortes, justifiées par les nuisances transports, bruits, risque d'accidentologie sur des réseaux routiers totalement inadaptés.

Souvent liées à des politiques d'exportation ces carrières doivent être limitées aux besoins exclusivement locaux.

Pour ces raisons notre association **est défavorable** au projet de SRCO en l'état.

Nous avons communiqué nos observations aux EPCI, Communautés de Communes, SCOT du Val d'Ariège qui doivent se prononcer sur ce projet arrêté de SRCO et c'est avec une grande satisfaction que **nous avons pris connaissance de leur position défavorable à ce projet**. Avec le temps nos arguments passent.

Mais que fera maintenant le Préfet de région ?

Lac de Montbel : le projet de cabanes tombe à l'eau... mais le détournement du Touyre pour l'alimenter ressort

Il n'y a pas deux natures : une réservée à ceux qui auraient les moyens de se "ressourcer" dans le luxe au mépris des espèces en danger et des espaces naturels, l'autre pour l'immense majorité, cantonnée aux marges, subissant de plein fouet la crise environnementale et sociale. C'est pourtant ce qui se préparait ici à Montbel : une nature à deux vitesses, deux lacs pour enrichir une poignée d'affairistes qui s'exonèrent des contraintes environnementales. Et quand Mme la Préfète s'en remet à la bonne volonté des porteurs du projet Coucoo pour faire, ou ne pas faire, les demandes d'autorisation de destruction d'habitats et d'espèces, normales en pareil cas, Gaspard et Emmanuel lui donnent immédiatement leur réponse : nos deux grands écologistes n'en feront pas. Et pour cause : ils savent bien qu'avec plus de 130 espèces protégées et 50 en liste rouge, ils ne pourraient pas obtenir cette dérogation. Ce n'est pas cela qu'on attend du rôle de l'Etat.
En vrai, il n'y a qu'une seule nature, c'est celle que sont venus défendre plus de mille personnes à Montbel le 6 février 2022, une nature qu'il est encore temps de préserver des appétits financiers. Oui nous défendons une société respectueuse de son environnement parce qu'il n'y a pas d'avenir possible sans cela, pas d'avenir sans une nature dégagée de la loi du fric.

Et nous le faisons envers et contre toutes les tentatives d'intimidation que nous recevons :

- Celle de Mr le Maire de Montbel qui "attire" notre attention sur les diverses dispositions règlementaires sanctionnant l'occupation du domaine public sans autorisation et qui fait état de son devoir de police pour faire respecter ces dispositions !

A celui-ci nous répondons : Le respect des procédures juridiques en cours, ainsi que le plus élémentaire respect de la démocratie citoyenne, veut qu'aucun début de travaux n'intervienne dans l'attente des décisions de justice à venir. C'est aussi cela que nos associations agréées attendent de la puissance publique que vous représentez.

Force nous est de constater que, trop souvent, les projets d'aménagements sont réalisés avant toute décision de justice, mettant à mal sans vergogne les milieux naturels concernés, de manière irréversible. Les cas sont nombreux et nous ne citerons que certains des plus récents, celui du barrage de Sivens où la zone humide a été détruite, ou celui du barrage de Caussade dans le Tarn-et-Garonne construit en toute illégalité et sommé d'être détruit mais... toujours debout ! Et encore, plus près de nous, l'extension du domaine skiable de Bonascre, avec destruction d'une zone humide et d'une forêt centenaire qui abritait des espèces protégées, réalisée, elle aussi, malgré un jugement d'illégalité...

Oui nous vous interpellons Mr le Maire sur le mépris des enjeux environnementaux qui peut amener des personnes à des actions pacifiques, pouvant paraitre illégales, mais qui relèvent de l'état de nécessité.

- intimidation aussi, toute récente, de syndicats agricoles qui manifestent contre nous parce que nous défendons l'intérêt général, les milieux, les cours d'eau, la santé de tous, y compris la leur, pour une agriculture libérée des pesticides, une agriculture nourricière, une agriculture respectée car respectueuse des sols, des végétaux, des animaux et des humains . Leurs dirigeants ne disent rien alors que le projet Coucoo va les priver de 5 millions et demi de m3 d'eau initialement destinés au dépannage du lac à niveau variable en cas d'urgence. Tout cela pour faire du lac sud une boîte à touristes de luxe. Le comble, c'est que c'est encore l'argent public qui financera le détournement du Touyre pour compenser cette appropriation de l'eau du lac sud.

Nos associations rassemblées, Collectif à pas de loutre, FNE Midi Pyrénées, Nature en Occitanie, Comité Ecologique Ariégeois et APRA "le Chabot" sont là pour faire barrage à ces projets écocides.

Oui nous avons raison de défendre tant qu'il est encore temps. et nous venons de recevoir le jugement du TA de Toulouse sur le référé suspension du projet de logements touristiques de Montbel porté par la société "Cabanes, Nature et Spa " (Coucoo) et la commune de Montbel.

Nous avons gagné le référé au TA de Toulouse et les travaux sont donc suspendus dans l'attente du jugement sur le fond, c'est à dire dans 2 ou 3 ans ! Bien sûr la commune et la société peuvent soit attendre le jugement sur le fond dans l'espoir d'inverser la décision, soit annuler le dossier rejeté par le Tribunal Administratif et déposer un nouveau dossier. Cela ne leur sera pas simple car cette fois ils ne pourront échapper à la demande de dérogation de destruction d'espèces et d'habitats ... !!! Avec 140 espèces protégées sur le site dont une bonne cinquantaine d'espèces en danger nous doutons fort que le CNPN (Conseil National pour la Protection de la Nature) valide leur dossier.

.... Et à nouveau, contrairement aux affirmations du CD09, pour la n^{ième} année consécutive Montbel sera encore totalement plein cette année. Comme quoi le projet de détournement du Touyre est vraiment inutile en plus d'être dangereux et très coûteux. Trois fois plus coûteux que le prix du barrage lui même.

FDSEA et JA se trompent de cible :

Les dirigeants de la FDSEA et des Jeunes Agriculteurs appellent de plus en plus souvent à manifester contre ceux qu'ils disent leur créer des contraintes sur l'usage de l'eau et l'environnement.
Encore une fois, les responsables de ces syndicats détournent la colère légitime des agriculteurs en difficulté en leur désignant un bouc émissaire de circonstance :
* pour les éleveurs, c'est l'ours et les APNE,
* pour les cultivateurs, c'est le Chabot.

Les manifestants se trompent de cible car nous avons tous besoin d'une agriculture nourricière, réellement respectueuse des personnes et de l'environnement. En défendant l'eau et les cours d'eau, les associations défendent l'intérêt général.
* Ils se trompent quand ils nous combattent, alors que nous défendons la santé de tous, y compris la leur : à cause de l'agriculture chimique, il n'y a plus aujourd'hui une seule goutte d'eau sans pesticides dans les plaines ariégeoises de grandes cultures. Ce n'est bon pour la santé de personne.
* Ils se trompent quand ils nous combattent parce que nous défendons les cours d'eau et tout le réseau chevelu. Qui n'a pas besoin de rivières en bonne santé et pleine de vie ? Qui n'a pas de contrainte(s), dans son travail surtout quand elles sont d'intérêt général ?
* Ils sont trompés pour ce qui est de Montbel quand leurs dirigeants ne disent rien, alors que le projet Coucoo va les priver de 5,5 Millions de m3 d'eau destinés initialement au dépannage de l'agriculture, tout ça pour faire du lac sud une boîte à touristes de luxe.
* Ils sont trompés, quand on les met en concurrence avec des productions à bas coût qui viennent de l'autre bout de la planète et qui elles, n'ont aucun respect de l'environnement. C'est là qu'ils subissent des atteintes inadmissibles à leur profession, leur moyen de vivre et de travailler.
* Ils sont trompés par des dirigeants friands d'une agriculture d'affaires a laquelle la plupart d'entre eux n'aura jamais accès.

Ce qui est certain, c'est que ce qui se passe là, avec ces manifestations "contre ceux qui leur mettent des entraves" comme ils disent, ne résoudra jamais rien des difficultés dans lesquelles une grande partie du monde agricole est engluée.
* De nombreux agriculteurs en Ariège se sont tournés et se tournent vers l'agro écologie et le bio. Ceux-là ne s'en trouvent pas plus mal, bien au contraire. Les jeunes en particulier y trouvent un sens à leur métier, une raison de confiance dans l'avenir. Ils sont tout de même 573 exploitants à avoir fait ce choix en Ariège, sur 31 000 hectares : c'est 25% des exploitations et 24% des surfaces de notre département.
* Oui nous défendons un environnement sain, exempt de produits chimiques, mais, non, ce n'est pas "contre les agriculteurs" et oui ils nous trouveront à leurs côtés pour défendre le juste prix de leur travail, les circuits courts, la proximité, et les aider au bio, au durable.

Tous les ruraux ne sont pas désireux d'en découdre à tout prix avec leurs concitoyens !

Epandage de pesticides le long des cours d'eau : une règlementation locale illégale.

A partir de 2016, sous la pression de syndicats agricoles(FDSEA et JA notamment), le Gouvernement s'est lancé dans la révision de la cartographie hydraulique de la France dans un esprit délibérément restrictif. Il s'agissait ni plus ni moins que de refaire les cartes hydrographiques, département par département en décidant, sans avis d'expert, sans géographe, sans hydrologue, sans cartographe, ce qui est un cours d'eau et ce qui ne l'est plus. C'est principalement le très dense réseau chevelu qui est le plus touché. L'enjeu était de taille, refaire la carte des cours d'eau c'est décider de ceux qui bénéficient des protections de la loi sur l'eau des autres où tout est permis. C'est supprimer les bandes enherbées qui les protègent des ruissellements chargés en pesticides et intrants, c'est supprimer les Zones Non Traitées alors que les masses d'eau sont terriblement impactées par la chimie. Ainsi ce sont des centaines de cours d'eau référencés sur les cartes IGN qui ont vu leur statut juridique supprimé. Notre département n'y a pas échappé et des centaines de kilomètres de cours d'eau ont disparus des cartes de protection.

Depuis 2017, nous demandons à l'Etat et ses représentants de respecter le droit de l'environnement en intégrant l'ensemble des cours d'eau, plan d'eau, ruisseaux, fossés, etc. lors de l'application de pesticides car plus de 40% des masses d'eau sont dégradées dans notre département. Sur les secteurs de basses plaines où règne une agriculture intensive plus une goutte d'eau n'est indemne de pesticide. Peine perdue, Madame la Préfète (comme tous les autres Préfets d'Occitanie), a pris un arrêté prescrivant les zones non traitées (ZNT) d'où sont exclus un grand nombre de cours d'eau.

Ce sont ces arrêtés que nous avons déférés devant la tribunal administratif de TOULOUSE. **Le jugement est enfin tombé après 4 années de combat contre cette tentative de déclassement généralisé des cours d'eau. Le tribunal administratif de TOULOUSE annule tous les arrêtés préfectoraux.**

C'est toute la "nouvelle cartographie des cours d'eau" qui est implicitement rejetée. Retour à la case départ, comme nous l'avions toujours énoncé c'est la cartographie IGN au 1/25000 qui doit s'appliquer et qui redevient donc la référence officielle définissant les cours d'eau.

Comme partout ailleurs en France la Justice administrative a censuré les arrêtés préfectoraux définissant les « points d'eau » à prendre en compte lors de l'utilisation de pesticides. Les juges retiennent une violation du principe de non-régression et de la définition de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017.

Pour notre association "LE CHABOT", «C'est donc une nouvelle fois l'institution judiciaire qui, saisie par la société civile, fait respecter le droit de vivre dans un environnement sain, …»

<u>Une étude de notre association sur la présence des pesticides dans les nappes et les cours d'eau.</u>

Notre association a conduit, dans le cadre des travaux menés par le groupe de recherche associé à la "campagne glyphosate", une étude des mesures effectuées par l'Agence de l'eau Adour Garonne et accessible par le portail ADES. Ces mesures relèvent et quantifient les substances chimiques présentes dans les eaux de nappes et de surfaces.

Cette étude a porté sur 19 303 mesures (au-dessus du seuil de quantification) sur les bassins des rivières Ariégeoises et Haut Garonnaises faisant ressortir 168 composés chimiques différents !
Dans le cadre de notre témoignage en soutien aux faucheurs volontaires l'étude a porté sur une sélection de cours d'eau du bassin versant de la basse Ariège, l'Hers, le Lauraguais et les coteaux est Toulousain.
Sans surprise c'est le trio Glyphosate et ses dérivés métabolites AMPA et Métolachlore qui sont de loin les plus fréquents avec, depuis 2016, l'apparition de la molécule d'Imazamox dans des seuils de quantification la plaçant déjà à la 13 ème place des molécules les plus fréquentes.

Les pesticides sont présents partout dans les masses d'eau des plaines de grande culture en Midi Pyrénées.

Plus grave est la présence sur un même lieu et à la même période de ces dizaines de molécules chimiques différentes. Elles donnent la possibilité de combinaisons infinies dont la toxicité peut être plus grave que la seule molécule du produit actif. C'est l'effet cocktail.

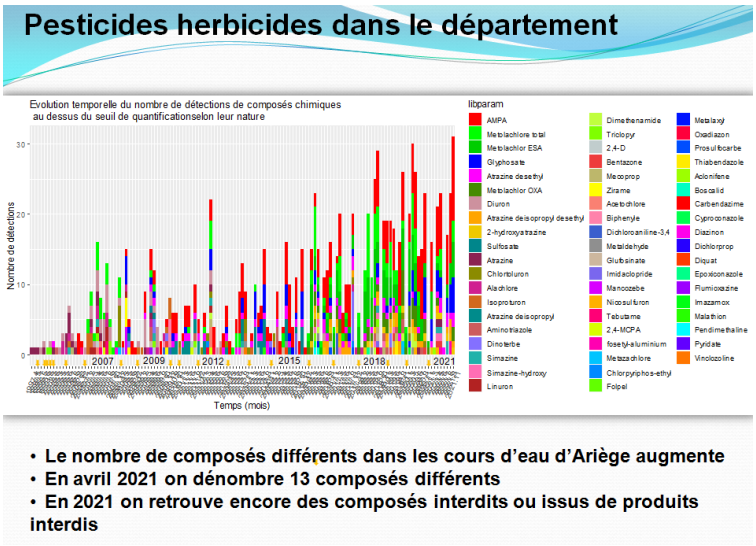

* Une autre étude spécifique importante sur le bassin de l'Ariège réalisée par le BRGM et financée par l'Agence de l'Eau, l'état Français et l'Europe conclue pareillement. C'est le projet Elise : "évaluation In situ de l'impact des produits phytosanitaires sur les eaux Souterraines" et les Ecosystèmes associés de la plaine alluviale de l'Ariège.
Il s'agissait de caractériser les mécanismes de transfert des produits phytosanitaires et de leurs produits de dégradation vers les eaux souterraines. Il s'agissait aussi de leur impact sur la qualité chimique de la nappe et de leur impact écologique sur les micros et les macro-organismes des eaux souterraines et des écosystèmes associés.

L'étude distinguait aussi deux types de molécules : les molécules mères et les molécules dérivées issues de leur dégradation, ce sont des métabolites pas moins nocives pour autant.
Les conclusions sont sans appel :
"D'une manière générale, si certains points montrent à un moment donné des teneurs importantes en une ou plusieurs molécules mères, souvent à des périodes proches des applications, il apparait que les teneurs peuvent diminuer rapidement en quelques mois du fait du renouvellement important de la nappe. Pour les métabolites, les tendances sont différentes car à l'inverse, ils semblent pouvoir être (re)mobilisés pendant de longues périodes (en décennies pour la dééthylatrazine, quelques années pour l'ESA alachlore) en relation avec les épisodes de recharge de la nappe.

L'étude montre qu'il en va de même pour les eaux de surfaces étudiées dans ce secteur : le Crieu à Saverdun et le fossé Gappia aux Pujols
Les molécules quantifiées sont alors similaires à celles qui sont retrouvées dans les eaux souterraines.

En résumé, à la suite d'un impact court mais massif des molécules-mères, les molécules dégradées prennent le relai pendant des années : les milieux sont ainsi impactés en permanence.

<u>Journée mondiale de l'eau : l'Ariège n'échappe pas à la loi du profit</u>

Tout le montre, nos sociétés ont pratiqué jusqu'ici une appropriation irraisonnée et une véritable maltraitance des biens communs que sont l'eau, les sols, l'air et le vivant.
Le résultat est devant nous : dérèglement climatique grave, crues torrentielles, sècheresses récurrentes, tempêtes, inondations à répétition, effondrement massif de la biodiversité. C'est le prix de décennies de guerre contre la nature.

Notre modèle actuel maltraite dangereusement les milieux aquatiques dont le bon état et le bon fonctionnement sont pourtant essentiels aux sociétés humaines. Seulement 45% des masses d'eau de surface sont en bon état écologique en France. 55% des masses d'eau affichent un mauvais état chimique, polluées qu'elles sont par la présence de métaux lourds, des pesticides ou de taux de nitrates anormaux.

L'Ariège n'échappe pas à ce constat désolant.
Nous connaissons depuis de longues années les nuisances et impacts de l'artificialisation de ses cours d'eau et de leurs débits, de leur utilisation toujours croissante sous forme d'énergie hydroélectrique, de "soutien d'étiage" et d'irrigation.

On s'imagine cette « tête de bassin versant » comme un inépuisable "château d'eau" ?
A peine la moitié de ses masses d'eau atteint le « bon état des eaux ». Pire, certaines masses d'eau ariégeoises sont même en voie de déclassement. C'est le cas de la basse Arize.

Depuis des décennies, les sociétés transnationales s'accaparent et pillent nos ressources en Eau avec l'aide des pouvoirs publics contre les populations dans des systèmes de nature coloniaux.

C'est encore une fois le cas à Mérens où nos sources sont offertes à la marchandisation de l'eau. L'eau du massif de Pédourès a été vendu en exclusivité pour 60 ans, à la Compagnie des Pyrénées, entreprise hors-sol.
A Montbel c'est le double projet de réalimentation du lac par le Touyre pour l'agrobusiness et d'un tourisme de luxe pour une minorité de nantis qui privatise la ressource en eau.
A Saverdun ce sont les grands groupes nationaux et internationaux du BTP qui en enfouissant les déchets du BTP polluent la grande nappe pluviale et alluviale de l'Ariège et de l'Hers pour leur seul profit.

En ce jour de célébration de la Journée Mondiale de l'Eau, APRA-Le Chabot, Nature en Vallées d'Ax adresse un salut fraternel à tous les ami.es en lutte contre toutes les multinationales de l'Eau, minéraliers (Nestlé, Danone, Coca Cola, Pepsi Cola,...) et du service de l'eau.

De Mérens-les Vals à Varilhes en Ariège, nous adressons un salut militant à tous ses ami.es, en France et dans le monde :
à Vittel, Divonne-Les-Bains (Ain), Volvic (Puy-de-Dôme), Lunebourg (Basse Saxe), Ontario (Canada), Maine, Michigan, Californie, Oregon, Floride (Usa), Sao Lourenço (Brésil), Confédération Helvétique

L'eau nous réunit et nous unit à travers nos luttes communes dans le monde.

Les dossiers juridiques : ***traités et en cours***

Plainte sur la coupe forestière au ruisseau de Bajou

Plainte sur la décharge sur l'Estrique

Pollution de Layroule : après un jugement rendu très décevant nous redéposons plainte pour rechercher les coupables de la pollution

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MIDI-PYRÉNÉES

« Le Chabot » Association de Protection Rivières Ariégeoises

Comité Écologique Ariégeois

Le 5 mars 2022

Pollution du puits de l'Ayroule à FOIX : au vu de la relaxe du gérant de l'aire de lavage, nos associations relancent l'enquête en saisissant le juge d'instruction

Secrets Toxiques :nous déposons plainte contre X pour intégration frauduleuse de composés dangereux.

Orlu : une centrale de plus sur le BV de l'Oriège nous déposons au TA

« Denjean » c'est encore perdu en appel à Bordeaux nous irons cette fois en cassation

Retenue pour les canons à neige à Guzet (le SM relance et dépose la dérogation)

On gagne sur l'extension et installation de canons à neige sur les Campels à Ax mais les travaux sont faits !

On gagne sur les rejets polluants de la fromagerie de la Core

On gagne contre "l'arrêté Fossés" pris pour l'épandage de pesticides

On perd sur le Méthaniseur industriel du Vernet mais on fait appel

Et Montbel : 4 dossiers sinon rien ! PLU , Permis de Construire, destruction d'espèces, permis d'aménager

La vie de l'association

Radio Chabot est opérationnel depuis plus d'une année sur "Radio Transparence"
« L'eau ce n'est pas pour le profit, l'eau c'est pour la vie ».

Depuis le 8 mars 2021 la plage horaire a été divisée en 2. Les 40 premières minutes sont réservées aux émissions du CEA et du Chabot et les 20 dernières aux actus de l'environnement de l'Ariège qui sont renouvelées toutes les 2 semaines en collaboration avec Agnès Leclerc. Les actus sont une caisse de résonance pour les infos des associations et entreprises qui œuvrent dans l'amélioration de l'environnement et qui met en avant aussi bien les problèmes environnementaux que les actions positives. On y parle de pesticide et d'agriculture bio, de construction de routes et du vélo du quotidien, de décharges sauvages et de boutique de vrac, etc. Faire de la radio pour le Chabot est une activité prenante mais enrichissante. Cela permet de rencontrer de nombreuses personnes engagées et de mieux appréhender la problématique environnementale de l'Ariège. Si au départ la technique est un repoussoir, très vite on arrive à se débrouiller et les salariés de Radio Transparence ne sont pas avare d'aide si on leur demande. En tout cas si des personnes veulent s'y initier, je serais ravi de les accompagner dans les premiers pas.

En 2021, 12 émissions qui passent 4 fois dans les 4 semaines, le lundi de 19h à 20h et la samedi de 10h à 11h la première semaine et de même la troisième semaine. Les émissions du CEA occupant les semaines intermédiaires :

Montbel : le détournement du Touyre et le projet Coucoo avec Henri, Projet d'installation d'une grande surface à Le Fossat avec Jérôme et Claudine Bordier, 2 émissions sur les enquêtes publiques avec Henri et Bernard Danjoie, puis Marcel Lopez, Hervé Guillon et Gabriel Ullmann, Pesticide avec Henri et Dominique Masset, Hydroélectricité avec Henri, Milieux aquatiques et activités natures en eaux vives avec Célestine Dufosse, Histoire environnementale avec Guilhem Vienot, Les Gravières avec Jean-Louis Bertrand, REVEAS avec Adrien Guetta, Projet Coucoo de Montbel avec Gilbert Chaubet, Le ragondin avec Jean Denat.

En 2022 :

La pollution des océans avec Kathy, Divers thèmes dont le plastique, l'effondrement avec 5 musiques engagées, La pollution de l'Ayroule avec Henri, Jean-Pierre Delorme et Agnès, L'agroécologie avec Marc Dufumier

Et toutes les semaines, les actus ariégeoises de l'environnement, dossiers, manifestations, reportages, micro trottoir...

D'autres sont encore à venir, consultez : https://www.radio-transparence.org/blog/categories/le-chabot

et toujours notre site et notre blog

https://www.apra-lechabot.fr/

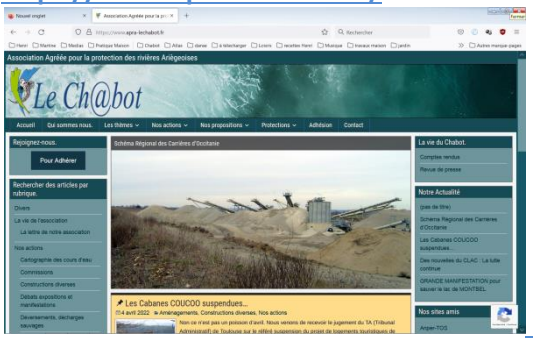

https://www.facebook.com/le.Chabot.09/

Un grand merci à Philippe notre webmaster

Sans oublier nos réunions mensuelles qui se tiennent tous les derniers mardis de chaque mois.

Pensez au « Chabot »

N'attendez pas, nous avons besoin de votre soutien ...

Votre cotisation en est la marque.

Mais il est facile de l'oublier :

N'attendez pas, faites-lui vite parvenir votre cotisation !

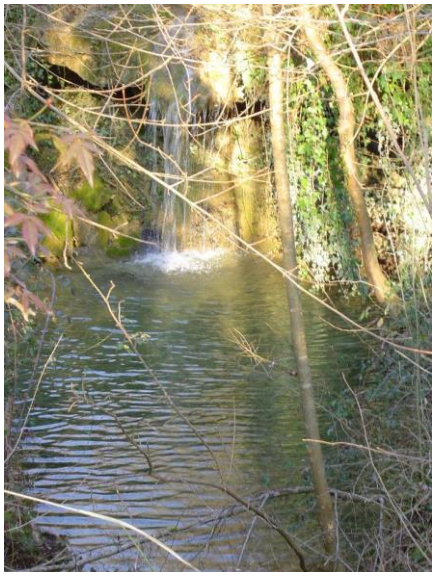

Les petits ruisseaux font les grandes rivières

Cotisation 2022 :

Adhérent 20 euros, (vous avez de faibles revenus : 6 euros)
Cotisation couple 30 euros

Vous pouvez payer votre cotisation

Sur le site : https://www.helloasso.com/associations/apra-le-chabot/adhesions/adhesion

- ou par Chèques à l'ordre de : APRA « le Chabot » - Mairie de Varilhes 09120
- ou remis à Jean Pierre Jenn, trésorier ; 615 Route de Revel
  31450 Odars

Un reçu après paiement vous sera délivré pour la déclaration de vos impôts.